

Noms de famille composés ou composites? L'exemple de la Lorraine romane

Aude Wirth
France

Résumé

Dans son *Traité d'anthroponymie française*, Albert Dauzat consacre quelques dizaines de lignes aux noms de famille composés. Or, la confrontation de cette description avec une sélection de surnoms et de noms de famille de la Lorraine romane montre que l'appellation *noms de famille composés* ne rend pas suffisamment compte de la diversité des formations ainsi catégorisées: s'appuyant sur le seul critère morphologique, celle-ci ne prend absolument pas en considération la genèse de ces noms. Parmi ces derniers, certains sont en effet le résultat d'un processus de composition en anthroponymie qui s'est déroulé en au moins deux étapes; pour cette raison, les anthroponymes de ce type peuvent être plus avantageusement qualifiés de *composites*. Après avoir défini les surnoms et noms de famille appartenant à cette catégorie, l'article s'attache à en dresser une typologie et à en définir les principales caractéristiques ainsi que l'origine.

1. Introduction

Certains types de noms de famille se laissent immédiatement rattacher à leur région d'origine: *Dimitrescu*, *Zambonelli* ou *Eppensteiner* ne sauraient masquer leur origine roumaine, italienne ou allemande. En France, il en est de même pour des patronymes comme *Colinmaire*, *Jeandemenge* ou *Petitcolas*; l'anthroponymiste sait qu'ils sont de l'est du pays, plus particulièrement de Lorraine. La fréquence des noms de famille composés est en effet une des principales caractéristiques de cette région. Cette caractéristique n'a cependant été que peu étudiée jusqu'à présent; seul Albert Dauzat, dans son *Traité d'anthroponymie française* (1977: 51, 127–129), lui consacre quelques dizaines de lignes. L'étude de ce type de noms est pourtant loin d'être dénuée d'intérêt.

2. Corpus

Le présent travail s'inscrit dans une recherche plus large sur l'anthroponymie de la Lorraine romane du XI^e au XVII^e siècle (Wirth 2007); celle-ci s'appuie sur un corpus de plus de 30.000 chaînes anthroponymiques¹, toutes tirées de sources documentaires originales, datant du XI^e au XVII^e siècle et, pour la grande majorité, inédites. Différents types de documents sont représentés: des chartes, des censiers, des testaments, mais surtout des comptes administratifs qui fournissent des listes d'imposition. Les plus anciennes attestations du corpus sont en latin; le français apparaît quant à lui à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle. Parmi ces différentes chaînes anthroponymiques, plusieurs centaines présentent des noms de personnes (surnoms ou noms de famille) composés.

3. Confrontation de la description de Dauzat avec quelques noms lorrains

Dans les pages 127 à 129 de son *Traité d'anthroponymie française*, Dauzat propose une présentation assez rapide des noms de famille composés distinguant les noms constitués de «deux noms de baptême accolés» de ceux pour lesquels il s'agit d'un «nom de baptême avec épithète». Page 51, il en avait déjà établi une typologie suivie de quelques mots sur la genèse de ce type de noms:

Les composés, au point de vue formel, sont très variés, quoique peu nombreux en dehors de l'Est où on rencontre fréquemment le type de deux noms de baptême accolés (*Jeanrenaud*) et celui, géographiquement plus répandu, d'un nom de baptême précédé d'un qualificatif (*Grosjean*). Un nom commun est souvent accompagné d'un qualificatif (*Bon fils*, *Grassoreille*), un adjectif ou un participe passé, d'un adverbe (*Maupu*, mal nourri; *pu de repu*). Le type «verbe (à l'impératif ou à l'indicatif) + substantif complément» est bien représenté (*Gâteblé*, *Tuebeuf*...). Viennent enfin les petites phrases dont j'ai parlé plus haut et que nous retrouverons à l'étude des sobriquets.

Historiquement les composés se sont formés soit en une fois (c'est le cas des trois derniers types), soit en deux étapes, par adjonction d'un second surnom à un nom héréditaire déjà formé: cas du type *Jeanrenaud* et souvent du type *Grosjean* (Dauzat 1977: 51).

Ainsi, pour Dauzat, seul le critère morphologique entre en compte dans l'identification des noms de personnes composés. Appartient à cette catégorie tout nom de famille (ou ce qui le deviendra) comprenant au moins deux éléments, quelle que soit la nature de ceux-ci. Selon la typologie de Dauzat, sont donc considérés comme noms de personnes composés les noms suivants:

Moingenot *Tortoreille* [grande prévôté de Saint-Dié, Vosges], a.1416.

Henry *Jehan Varrin* [Clézentaine, Vosges], a.1448.

Lorent *Gros Jehan* [Les Monthairons, Meuse], a.1470.

Colin *Troussetout* [Commercy, Meuse], a.1478/1480.

Huguenin *Petit Maire* [Châtel-sur-Moselle, Vosges], a.1552.

Anthoine *Claudon Aubertin* [Moriville, Vosges], a.1552².

Pourtant, à examiner ces exemples sous un angle historique et linguistique, on s'aperçoit rapidement que ces noms ne peuvent pas tous être mis sur le même plan. Si, effectivement, on peut considérer les noms *Jehan Varrin*, *Gros Jehan* et *Claudon Aubertin* comme des composés anthroponymiques, c'est-à-dire formés en anthroponymie, l'identification est en revanche beaucoup moins satisfaisante pour *Tortoreille*, *Troussetout* et *Petit Maire*.

Pour les patronymes comme *Jehan Varrin* ou *Claudon Aubertin*, la composition en deux temps ne fait pas de doute. Dans la commune vosgienne de Clézentaine, on relève en effet, dans un premier temps, en 1425, les noms de *Mengin Warin* et de *Jehan Wairin*, mais aussi ceux de:

Henri filz Jehan Warin [Clézentaine, Vosges], a.1425

Colin filz Jehan Vairin [Clézentaine, Vosges], a.1425

Aubertin filz Jehan Vairin [Clézentaine, Vosges], a.1425

Les trois fils de cet homme sont donc désignés par un nom de baptême suivi de la mention *filz de* et du nom (nom de baptême et surnom) de leur père. Dans la liste de contribuables pour 1443, on retrouve un de ces trois fils; il est encore cité sous la forme:

Henry filz Jehan Varin [Clézentaine, Vosges], a.1443

Cinq ans plus tard, en revanche, la mention explicite de la filiation a disparu:

Henry Jehan Varrin [Clézentaine, Vosges], a.1448

Et, près d'un siècle plus tard, c'est ce même patronyme composé que l'on retrouve dans la même commune:

Aubry Jehan Voirin [Clémentaine, Vosges], a.1531.

La dénomination du tout premier porteur du nom, Jehan Warin, est composée d'un nom de baptême suivi d'un surnom déanthroponymique; de ces deux éléments, l'un, le surnom, est plus ancien que l'autre: l'apparition du surnom familial ne peut en effet être qu'antérieure à l'attribution du nom de baptême *Jehan*. Ce processus de composition en deux étapes a d'ailleurs déjà été souligné par Dauzat lui-même:

Historiquement les composés se sont formés soit en une fois (c'est le cas des trois derniers types), soit en deux étapes, par adjonction d'un second surnom à un nom héréditaire déjà formé: cas du type *Jeanrenaud* et souvent du type *Grosjean* (Dauzat 1977: 51).

L'auteur du *Traité d'anthroponymie française* ne pousse cependant pas plus avant son analyse et la catégorisation de ce type de noms. Pourtant, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de confondre sous la même étiquette des noms tels que *Jehan Varin* et *Tortoreille* qui n'ont en commun que le nombre d'éléments les constituant d'un point de vue strictement formel. Contrairement aux noms comme *Tortoreille*, les noms du type *Jehan Varin* peuvent à juste titre être dits composés anthroponymiques: les éléments qui les composent sont le résultat de strates anthroponymiques différentes. *Tortoreille*, en revanche, n'est un composé presque que par accident: il est apparu en anthroponymie dans son intégralité en une seule fois (cf. *infra*). Pour cette raison, la désignation de *noms de personnes composés* nous semble trop large et trop imprécise pour rendre compte de la diversité des formations généralement regroupées sous cette appellation; se limitant à des critères morphologiques, elle ignore totalement la genèse des entités ainsi catégorisées. Nous proposons donc, pour les noms du type *Jehan Varin*, la qualification supplémentaire de *composites*, qui rend mieux compte, à notre avis, de la dynamique, des différentes strates qui sont à l'origine du nom.

Le nom *Tortoreille* (grande prévôté de Saint-Dié [Vosges], a.1416) présente un cas de figure différent. Il est évident qu'il a pour étymon un syntagme nominal formant une unité sémantique distincte de celles que formeraient séparément les deux éléments qui le composent, l'adjectif *torte* et le substantif *oreille*; le sens de ce surnom naît de la confrontation de cet adjectif et de ce substantif. En toute logique, ce surnom n'a pu être attribué à son premier porteur qu'en une seule fois: M. *Torte* pas plus que M. *Oreille* n'ont pu devenir M. *Tortoreille* par adjonction de l'autre élément. La même analyse peut être faite pour le nom de personne *Troussetout* (Commercy [Meuse], a.1478/1480).

Ce type de nom a donc été formé en une seule fois, comme Dauzat le soulignait déjà. Faut-il alors considérer ces différents cas de figure comme des noms de personnes composés d'un point de vue anthroponymique? Pour *Tortoreille* et congénères, la réponse est négative: ce n'est pas le nom de personne qui est composé, mais uniquement son étymon, contrairement aux noms *composites*.

D'autres noms se laissent plus difficilement classer, comme celui d'Huguenin *Petit Maire* (Châtel-sur-Moselle [Vosges], a.1552). Cet anthroponyme peut en effet avoir pour origine soit un syntagme nominal (*le petit maire*, la personne étant ainsi surnommée parce qu'elle était de petite taille et exerçait la fonction de maire, ou parce qu'elle exerçait «petitement» celle-ci, soit un composé de M. *Petit, maire*, avec *maire* en apposition (peut-être pour le distinguer, par exemple, d'un autre M. *Petit*, qui lui était *sergent*). Dans la première explication, le nom provient d'un syntagme nominal attribué en une fois: ce serait donc un nom composé uniquement du point de vue morphologique; dans la seconde, il se compose de deux éléments distincts dont le premier est antérieur à l'autre; ce serait alors un nom composite.

Le cas du nom de personne *Gros Jehan* (Lorent *Gros Jehan*, Les Monthairons [Meuse], a.1470) est encore un peu différent. Il peut avoir pour origine (*le*) *gros Jehan* aussi bien que *M. Jehan, le gros*, où *le gros* est venu s'ajouter au patronyme *Jehan* dans un second temps, par exemple pour le distinguer d'un homonyme plus mince. Dans les deux cas cependant, *Jehan* préexiste, dans la désignation, par rapport à *gros*; il s'agit donc là encore d'un nom composite.

Deux types de surnoms/noms de famille composés se rencontrent donc en Lorraine: les uns sont des composés d'un point de vue uniquement morphologique, les autres sont des composés en anthroponymie, ou noms composites. Seuls ces derniers étant caractéristiques de la Lorraine et des régions voisines, l'étude détaillée qui suit ne portera que sur eux.

4. Typologie et caractéristiques des surnoms/noms de famille composites en Lorraine

Dans le corpus, les noms de ce type se rencontrent du début du XV^e siècle (ex. 1) jusqu'à 1664 (ex. 4), date du plus récent des documents.

Ex. 1. Jannin *le Gros Colin* [Houdelaincourt, Meuse], a.1403/1404.

Ex. 2. Henry *Jehan Varrin* [Clézentaine, Vosges], a.1448.

Ex. 3. Pierre *Gerard Colin* [Ménil-sur-Belvitte, Vosges], a.1489/1490.

Ex. 4. Demenge *Petit Aubry* [Saint-Germain, MeurtheM], a.1664.

Les formations avec adjectifs sont les plus anciennes; les noms composés de deux noms de baptême n'apparaissent quant à eux que vers 1450 et de façon timide. En ce qui concerne leur composition, les noms de personnes composites comprennent le plus généralement deux éléments:

Henry *Jehan Varrin* [Clézentaine, Vosges], a.1448.

Rolin *Blan Jehan* [Mercy-le-Bas, MeurtheM], a.1480/1481.

Anthoine *Gros Estienne* [Châtel-sur-Moselle, Vosges], a.1601.

Les chaînes anthroponymiques constituées de quatre éléments sont assez rares et leur interprétation délicate; les deux premiers éléments pourraient en effet constituer un nom de baptême composé:

Noel *Jehan Laurens Mengeat* [Damas-aux-Bois, Vosges], a.1552.

Les éléments qui composent ce type de nom peuvent être de différentes natures:

– un nom de baptême + un nom de baptême:

Henry *Jehan Varrin* [Clézentaine, Vosges], a.1448.

Parisat *Gerard Colin* [Ménil-sur-Belvitte, Vosges], a.1489/1490.

Demenge *Iean Mongeot* [Damas-aux-Bois, Vosges], a.1578.

– un nom de baptême + un lexème:

le maire Jehan *Thiery Menestrel* [Clézentaine, Vosges], a.1552.

Thieriot *Iean Maire* [Clézentaine, Vosges], a.1601.

– un lexème + un nom de baptême:

Thierion *Maire Conin* [Portieux, Vosges], a.1448.

Mengeot *Noir Jehan* [Sandaucourt, Vosges], a.1499.

Thieriot *Petit Nicolas* [Damas-aux-Bois, Vosges], a.1578.

– un déterminant (ici l'article défini) + un lexème + un nom de baptême:

Jannin *le Gros Colin* [Houdelaincourt, Meuse], a.1403/1404.

Nicolas *Lepetit Maurice* [Moriville, Vosges], a.1552.

– beaucoup plus rarement, un nom de baptême (+ la préposition *de*) + un nom de lieu:

Martin *Iean France* [Portieux, Vosges], a.1601.

Vefve Martin *Iean de France* [Portieux, Vosges], a.1626.

Parmi ces éléments, on trouve aussi bien des noms de baptême simples (ex. 1 et 2) que des dérivés (ex. 3 et 4):

Ex. 1. Didier *Jehan Thierry* [Clézentaine, Vosges], a.1531.

Ex. 2. Demenge *Anthoine Thiery* [Clézentaine, Vosges], a.1578.

Ex. 3. Anthoine *Claudon Aubertin* [Moriville, Vosges], a.1552.

Ex. 4. Demenge *Iean Mongeot* [Damas-aux-Bois, Vosges], a.1578.

Ce type de nom se rencontre dans les quatre départements lorrains:

messire Jehan *Gros Jehan* [Lunéville, MeurtheM], a.1484.

Didier *Grant Didier* [Borville, MeurtheM], a.1507.

Henry *Maistre Regnaud* [Villotte-devant-Louppy, Meuse], a.1405.

Mathiot *Mauljehan* [Willeroncourt, Meuse], a.1495.

Jehan *Grant Martin* [Château-Salins, Moselle], a.1492.

Vyllamme *Maire Jehan* [Thaon-les-Vosges, Vosges], a.1438.

Demenge *Gerard Colin* [Ménil-sur-Belvitte, Vosges], a.1489/1490.

Un rapide sondage dans le corpus semble cependant indiquer une fréquence plus importante dans le département des Vosges, notamment de la formation nom de baptême + nom de baptême.

Le corpus permet également de dégager les principaux traits de l'évolution de ces formations. La fixation de certains noms de personnes composés en noms de famille transparait ainsi lorsque le même nom composé se retrouve dans la même commune, à des dates relativement proches: Jean *Gros Estienne* (Châtel-sur-Moselle [Vosges], a.1578) est probablement le père d'Anthoine *Gros Estienne* (Châtel-sur-Moselle [Vosges], a.1601), cité de nouveau 25 ans plus tard: Anthoine *Gros Estienne* (Châtel-sur-Moselle [Vosges], a.1626).

Dauzat met en rapport la fréquence des noms composés de «deux noms de baptême accolés» avec l'application tardive de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) dans l'Est de la France (1977, 127). Selon lui, «la fixation légale des noms y fut donc plus tardive, ce qui prolongea la période de libre transformation des noms: là où les mêmes patronymes étaient fréquents, pour éviter les confusions un second élément s'y ajouta.» Or, les quelques exemples qui précèdent (et que nous aurions pu multiplier) montrent clairement qu'en Lorraine, des personnes ont porté un nom composite dès le XV^e siècle: il s'agit donc d'un phénomène bien antérieur à l'ordonnance de Villers-Cotterêts et sans lien direct et unique avec elle. D'une façon générale, les premières attestations de ces noms apparaissent timidement vers 1450. Elles vont en se multipliant à la fin du siècle, et c'est à une véritable inflation que l'on assiste autour de 1550. Au 17^e siècle, ces noms se font en revanche moins fréquents.

Certains noms composites subissent des modifications à travers le temps. Dans certaines localités, le dérivé est ainsi remplacé par la forme pleine: c'est le cas à Portieux, Moriville et Damas-aux-Bois (Vosges), trois localités où est attesté le nom de personne *Petit (Ni)colas*:

année	localités		
	Portieux	Moriville	Damas-aux-Bois
1507		<i>le Petit Nicolas</i>	
1534		<i>le Petit Nycolas</i>	
1552	<i>Jehan Petit Colas</i>	<i>Le Petit Nicolas</i>	<i>/Lavefue/ le Petit Colas</i>
1578		<i>Nicolas Petit Colas</i>	<i>Thieriot Petit Nicolas</i>
1601	<i>Jean Petit Colas</i>	<i>Nicolas Petit Nicolas</i>	<i>Nicolas Petit Nicolas</i>
1626	<i>Jannes Petit Nicolas</i>	<i>Nicolas Petit Nicolas</i>	<i>/Vefue/ Petit Nicolas</i>
1664	<i>Jeanus Petit Nicolas</i>		

À Moriville, *Nicolas petit Colas* (1578) désigne peut-être la même personne que *Nicolas Petit Nicolas*, dont on relève le nom 23 ans plus tard. Mais qu'il y ait ou non identité des personnes, le constat est clair: à partir de 1626, on ne retrouve plus *Colas* en composition, mais uniquement *Nicolas*. Pour quelle(s) raison(s)? Le ou les porteurs aurai(en)t-il(s) modifié son/leur patronyme? L'initiative reviendrait-elle au contraire au scribe? Et si c'est le cas, cette forme normalisée est-elle passée dans l'usage ou n'est-elle restée qu'une forme écrite? Les documents du corpus ne permettent malheureusement pas de répondre à ces questions.

5. Origine des surnoms/noms de famille composites en Lorraine

L'homonymie est généralement la première cause avancée pour expliquer la genèse de ces noms: comme l'écrit Dauzat, «là où les mêmes patronymes étaient fréquents, pour éviter les confusions un second élément s'y ajouta» (Dauzat 1977: 127). C'est peut-être le cas à Clémentine entre 1507 et 1626 pour distinguer plusieurs familles nommées *Jean* ou *Henri* ou *Maire*:

année	NP <i>Jehan Maire</i>	NP <i>Henry Maire</i>	NB + <i>Jehan</i> + X (autre que <i>Maire</i>)	NP <i>Henry</i>
1507	<i>Jehan Maire</i>	<i>Jehan Henry Maire</i>	<i>Mathieu Jehan Cugin</i>	<i>Mengin Henry</i>
1534	<i>Jehan Maire</i>		<i>Aubry Jehan Voirin</i> <i>Didier Jehan Thierry</i> <i>Aubry Jehan Voirelz</i>	<i>Mongin Henry</i>
1552	<i>Demenge Jehan Maire</i> <i>Anthonne Jehan Maire</i>	<i>Demenge Henry Maire</i>	<i>Claudon Jehan Mengin</i> <i>Claudon Jehan Gennette</i>	<i>Colas Mengin Henry</i>
1578	<i>Viriot Iean Maire</i> <i>Demenge Iean Maire</i> <i>Nicolas Iean Maire</i> <i>Anthoine Iean Maire</i> <i>Dieudonne Iean Maire</i>	<i>Demenge Henry Maire</i> <i>Claudon Henry Maire</i>	<i>Aubry Iean Aubry</i> <i>Demenge Iean Guin</i> <i>Michel Iean Le Ieune</i> <i>Michel Iean Tabellion</i>	<i>Adrian Henry</i>
1601	<i>Anthoine Iean Maire</i> <i>Francois Iean Maire</i> <i>Thieriot Iean Maire</i> <i>Claudon Iean Maire</i> <i>/La vefue/ Nicolas Iean Maire</i>		<i>Demenge Iean Guin</i> <i>Demenge Iean Mengin</i> <i>Anthoine Iean Mengin</i> <i>Thomas Iean Colas</i>	
1626	<i>Francois Iean Maire</i> <i>Nicolas Iean Maire</i> <i>Demenge Iean Maire</i> <i>Thiriot Iean Maire</i>	<i>Demenge Henry Maire</i>	<i>Claudon Iean Mengin</i> <i>Demenge Iean Mengin</i> <i>Demenge Iean Guin</i> <i>Gerardin Iean Hanus</i> <i>francois Iean Colas</i> <i>Demenge Iean Guin</i> <i>Georgeon Ieancolas</i> <i>Thomas Iean Colas</i>	

Dans ce tableau, on voit par exemple qu'en 1507 *Jehan Maire* est contemporain de *Jehan Henry Maire*, et que, un peu moins de 50 ans plus tard, *Demenge Jehan Maire* voisine avec *Demenge Henry Maire*: on retrouve donc les mêmes noms de baptême qui ont peut-être pu inciter les membres de ces familles à conserver leur nom composite afin d'éviter des confusions dans l'identification des personnes. La volonté d'éviter une homonymie n'est cependant pas la seule explication possible de cette formation. *Maire* a très bien pu être ajouté pour des raisons de prestige, pour valoriser les familles respectives des dénommés Jean et Henri (ou les familles *Jean* et *Henri*), qui tous deux avaient exercé à un moment de leur vie la fonction de maire (ou dont un membre avait exercé cette fonction).

La seconde explication possible de la fréquence de ce type de formation est liée à la reprise de la désignation du père. Certains exemples montrent très clairement que des enfants ont pris pour patronyme l'intégralité de la désignation de leur père. C'est le cas à Clémentine, dans des documents de 1425, 1443 et 1448 (*cf. supra*). Le même phénomène s'observe de nouveau quelques années plus tard dans la même commune, où *Thiery Menestrel* (1507) a sans doute eu pour descendant(s):

1531: Jehan *Thierry Menestrie*

1552: le maire Jehan *Thierry Menestrel*

1578: Jean *Thiery Menestrel*

Les raisons profondes de cette conservation restent obscures au linguiste. Faut-il y voir la manifestation, chez ces porteurs, d'une volonté de s'inscrire dans une lignée? Seuls les sociologues pourraient apporter des réponses à ce questionnement.

6. Conclusion

Les quelques lignes que Dauzat consacre aux noms de famille composés dans son *Traité d'anthroponymie française* fournissent une bonne introduction à leur étude; elles méritent cependant d'être approfondies, que cela soit au niveau de la terminologie (*noms de personnes composites*) ou de la description et de l'analyse des noms de ce type. Le champ d'étude qui s'ouvre ainsi est vaste et encore très insuffisamment exploité: différents types de sources devront être comparés, des recherches généalogiques devront être menées pour tenter de saisir «sur le vif» certaines créations, etc. Une approche statistique devrait également permettre de mettre en parallèle les surnoms composites avec les surnoms dérivés: le premier type de formation aurait-il pallié à l'abandon du second pour la création de noms de personnes? Ou au contraire connaissent-ils une fréquence comparable au fil du temps? Autre question intéressante: que peut-on dire du nombre de syllabes des noms composés? Autant de pistes qui devront être suivies pour compléter le tableau esquissé dans ces quelques lignes.

Abréviation

MeurtheM: Meurthe-et-Moselle

Notes

1. Une chaîne anthroponymique est un « syntagme nominal comportant au minimum un nom propre de personne (éventuellement accompagné d'une expansion), dont le référent est un être humain et qui forme une unité dans un ensemble discursif » (Buchi/Wirth 2005: 24–25).
2. N'apparaissent dans cette étude que des chaînes anthroponymiques pour lesquelles l'identification du nom de personne composé présente de solides garanties.

Bibliographie

- Buchi, Éva, et Aude Wirth. 2005. De la description définie au nom propre de personne: sur un apport possible de l'anthroponymie historique à la théorie du nom propre modifié. *Langue française* 146, 23–38.
- Dauzat, Albert. 1977³ [1945¹]. *Traité d'anthroponymie française. Les noms de famille de France*, 3^e édition revue et complétée par M.-Th. Morlet. Paris: Librairie Guénégaud.
- Wirth, Aude. 2007. *L'anthroponymie de la Lorraine romane du XI^e au XVII^e siècle*. Thèse de sciences du langage. Nancy.

Aude Wirth
ATILF (CNRS & Nancy-Université)
1d rue Jean Jaurès
F – 88150 Igney
FRANCE
aude.wirth@atilf.fr